

Seul le prononcé fait foi

Discours d'Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion du comité pour l'égalité homme femme dans la culture

Mesdames, Messieurs, les Présidentes, les Présidents,
Mesdames, Messieurs les directrices générales, les directeurs généraux,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Les propos insultants à l'égard des femmes d'un candidat devenu Président des Etats-Unis, les initiatives répétées du gouvernement polonais pour remettre en cause le droit à l'avortement, mais aussi la nécessité de passer par la loi pour lutter, dans notre pays, contre la désinformation sur ce même sujet de l'avortement, tout cela doit nous alerter et nous mobiliser.

Certaines batailles que nous croyions gagnées et des droits que nous pensions acquis sont encore remis en cause. Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'a pas seulement pour objectif que les femmes aient les mêmes droits que les hommes, c'est un projet de société.

L'égalité entre les femmes et les hommes, pour reprendre les mots de Stendhal, doublerait les forces intellectuelles du genre humain.

Tous les esprits éclairés, tous ceux qui ont foi dans les valeurs républicaines doivent donc s'y associer.

Je sais que vous faites toutes et tous partie de ces forces du changement. Je veux vous en remercier chaleureusement, saluer votre engagement, vous encourager à le poursuivre.

Dans ce combat en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la création artistique est aussi une de nos armes.

Je pense récemment à ces spectacles comme *F(1)ammes* d'Ahmed Madani ou *Les chatouilles* d'Andréa Bescond qui témoignent de réalités vécues par les femmes, le quotidien dans les quartiers pour des jeunes femmes de la deuxième génération de l'immigration ou l'expérience d'une femme violée pendant son enfance. Je pense, d'une autre manière, au roman « *Laetitia* » d'Ivan Jablonka qui relate la violence subie au cours de la brève vie de Laetitia Perrais avant son assassinat, et qui vient de recevoir le Prix des prix.

Ce comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes est un instrument efficace que nous nous sommes donnés.

Il permet une action globale, concertée, cohérente dans l'ensemble des champs d'action qui sont ceux du Ministère.

Pour cela nous disposerons au terme de ce comité d'une feuille de route, à la fois bilan et programme, qui a vocation à être partagée au sein du Ministère de la Culture et de la Communication mais aussi avec l'ensemble du secteur culturel. Le Ministère du Droit des femmes s'y est associé.

Nous devons aujourd'hui l'approuver afin de disposer d'une feuille de route commune, document écrit, transversal, qui englobe tous les champs du ministère – c'est une première depuis la création de ce comité en 2013.

Nous pouvons aussi nous appuyer sur l'Observatoire de l'égalité dans la culture et la communication, dont le ministère s'est doté en 2013, qui a publié le 8 mars dernier un document public de référence et dont l'édition 2017 est en préparation.

Venons-en aux différents axes qui constituent l'architecture de notre feuille de route.

Dans l'exercice des métiers des arts et de la culture, prendre le problème à la racine c'est bien sûr s'intéresser à la formation des jeunes.

Dans les établissements de l'enseignement supérieur culture, les femmes sont majoritaires, et pourtant elles sont sous représentées dans certains métiers : chefs d'orchestre, compositeurs, direction de structures, techniciens, certains métiers d'art...

Afin de casser ce plafond de verre, je souhaite qu'un séminaire sur les stéréotypes puisse réunir en mars 2017 l'ensemble de nos écoles de l'enseignement supérieur afin de mutualiser nos expériences, améliorer nos pratiques, afin de renforcer la mixité des métiers dans le secteur de la culture et de la communication.

Je souhaite que ce rendez-vous soit éclairé par un avis du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, présidé par Danièle Bousquet. Une mission lui sera confiée dans ce sens dans les prochaines semaines.

En ce qui concerne l'entrée dans la vie professionnelle, le fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) prévoit une aide à l'insertion sur le marché du travail des jeunes diplômés. Cette mesure peut profiter aux jeunes femmes diplômées afin qu'elles accèdent à des métiers dont elles semblent aujourd'hui exclues, je pense ainsi à celui de cheffe d'orchestre !

Pour les femmes, artistes ou techniciennes du spectacle, la maternité et le retour à l'emploi sont des périodes difficiles. Je souhaite que nous nous y intéressions spécifiquement.

Je veux d'abord saluer l'engagement des partenaires sociaux soutenus par les pouvoirs publics, dans le cadre de l'accord [assurance chômage] du 28 avril. Grâce à la concertation autour de cet accord historique, une solution a été trouvée pour les femmes n'ayant pas ouvert de droits durant cette période incompressible de 8 semaines de congé maternité.

Il s'agira de leur permettre de bénéficier d'un revenu qui pourra permettre la prise en considération de cette période pour le calcul de leurs droits à l'assurance chômage (à concurrence de 5 h par jour). C'est un geste fort pour celles que l'on nommait les « maternitantes ».

J'ai également souhaité, dans le cadre de l'application de la loi de juillet 2016, que les conventions d'objectifs des dirigeants de structures labellisées soit prolongées d'autant lorsqu'ils ou elles ont eu un congé maternité, de paternité ou d'adoption.

Enfin demeure la question du retour au travail après un congé de maternité ou de paternité. Là encore le FONPEPS prévoit une mesure en faveur de la prise en charge de la garde d'enfants C'est une aide versée jusqu'aux 12 mois de l'enfant, à hauteur de 50 % maximum

du coût (en raison de la mobilisation possible du crédit d'impôt sur l'emploi à domicile), sous réserve d'avoir un contrat de travail et de ne pas bénéficier des aides la CAF.

Notre action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel, nous devons aussi la mener « par le haut » en faisant évoluer la place des femmes à la direction et à la gouvernance des structures culturelles.

C'est à la fois un exemple à donner, un stéréotype à briser, mais aussi de la diversité à revendiquer et à favoriser.

Dans l'audiovisuel il faut se féliciter des progrès majeurs qui ont été réalisés. En 2016, la part des femmes présidant des entreprises de l'audiovisuel public est de 60%.

Je pense à un trio de femmes remarquables. Véronique Cayla, présidente du comité directeur d'Arte France, Marie-Christine Saragosse qui préside France Médias Monde, je les salue toutes deux, et Delphine Ernotte-Cunci qui préside France Télévisions.

Les conseils d'administration de ces sociétés comprennent 40% de femmes. Ce chiffre est en constante augmentation (36% en 2014) grâce à la loi du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public.

En comparaison, il reste beaucoup de chemin à réaliser dans les autres secteurs culturels. Nous avons néanmoins procédé à plusieurs nominations emblématiques dans les établissements phares du Ministère. Elles traduisent ma détermination : Sylvie Hubac à la RMNGP ou Laurence Engel à la BNF

Je pense aussi à des nominations à la tête de grands établissements en Région comme Claire Guillemain à la Cité musicale de Metz, Séverine Chavrier et Maud Le Pladec, respectivement à la direction du Centre dramatique national (CDN) et du Centre Chorégraphique National (CCN) d'Orléans, Eva Kleinitz, à la direction générale de l'Opéra National du Rhin.

La circulaire de 2013 sur la parité dans la composition des jurys et dans les listes restreintes de candidats pré sélectionnés, va dans le bon sens, pour que les femmes et les hommes aient les mêmes chances de défendre leurs projets artistiques.

Même, si au 1^{er} janvier 2016, 26 % seulement des dirigeants des lieux de création et de diffusion des arts plastiques et du spectacle vivant sont des femmes, cette mesure a commencé à faire évoluer les pratiques et les mentalités. Cette démarche sera confortée dans les textes relatifs aux labels.

Sur cet enjeu de la direction et la gouvernance des structures culturelles, je passerai la parole à Régine Hatchondo qui pourra compléter les mesures prises et les efforts à réaliser.

Notre feuille de route en vient ensuite à la parité d'accès à la création, aux moyens de production et à la programmation.

Je veux bien sûr évoquer, dans le cadre de la discussion sur le projet de loi égalité et citoyenneté, l'amendement qui introduit la parité dans les commissions dépendant du ministère et qui attribuent des aides financières

C'est une mesure qui permettra d'avoir une attention plus grande à la parité dans les projets aidés, en associant autant de femmes que d'hommes à ces décisions.

Ce sera le cas dans les commissions constituées par les établissements publics les plus emblématiques en termes d'attribution d'aides (CNC, chère Frédérique Bredin, CNV, cher Philippe Nicolas...). C'est le cas partout en France, au sein des comités d'experts placés auprès des DRAC, qui ont déjà entamé ce travail.

Nous devons veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes sur tous les territoires.

Dans cette optique, le ministère a fortement soutenu en 2016 la démarche d'élaboration, menée par le collectif H/F Rhône Alpes, la DRAC Auvergne Rhône Alpes et ses partenaires territoriaux, d'une déclaration commune pour faire progresser l'égalité réelle sur la période 2016-2020 dans cette région. Elle se traduira concrètement par la mise en place d'une commission référente à l'échelle régionale et la production d'un plan d'actions.

Je souhaite que cette démarche proactive soit généralisée.

Néanmoins, parce qu'il est aussi important de souligner que les choses évoluent, j'attire votre attention sur la programmation de la Comédie Française : sur 18 créations présentées en 2016/2017, partagées à la mise en scène entre 9 femmes et 9 hommes (dont accès à une nouvelle génération d'artistes).

Sur ce même enjeu, j'ai souhaité que, dans le cadre de la loi de juillet 2016, les arrêtés concernant les labels mentionnent cet objectif de parité. Et qu'ils prévoient un travail d'observation sur l'évolution de la présence des femmes auteures ou à l'origine de créations dans les programmations et les productions. Ces données feront l'objet d'une enquête annuelle en administration centrale, et seront intégrées à l'Observatoire de la parité.

Je laisserai Régine Hatchondo apporter des précisions sur ce travail important. Comme le feront aussi Frédérique Bredin sur la place des femmes dans l'industrie cinématographique et Martin Ajdari dans l'audiovisuel, les industries culturelles et la presse. Je les salue et les en remercie.

Le combat pour les droits des femmes et en faveur d'une égalité réelle avec les hommes passe aussi par une évolution des représentations.

Il suffit pour se le rappeler de parcourir le passionnant livre de Claudine Cohen sur les femmes de la préhistoire qui démontre à quel point la représentation de la femme comme étant « naturellement » en situation d'infériorité par rapport aux hommes est en réalité une construction.

C'est pourquoi, la question des stéréotypes et de l'image des femmes est un des axes principaux de notre feuille de route.

On peut en effet regretter que certains élus de l'opposition ne s'offusquent pas des publicités, où le corps des femmes est utilisé pour vendre des voitures mais censurent une campagne de santé publique s'adressant aux homosexuels. Il reste tant à faire...

J'ai participé d'ailleurs à un colloque consacré à cette question, organisé il y a quelques semaines, par la Délégation de l'Assemblée Nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et présidé par Catherine Coutelle.

Là encore, nous avons souhaité introduire un amendement au Projet de loi égalité et citoyenneté. Il étend les missions du CSA au contrôle de l'image des femmes dans les messages publicitaires.

Sylvie-Pierre Brossolette, que je remercie pour sa présence pourra l'évoquer comme elle pourra évoquer l'action menée plus généralement par le CSA sur la présence et l'image des femmes à l'antenne depuis la loi du 4 août 2014.

Son article 56 a renforcé d'une part les prérogatives du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et d'autre part les obligations des télévisions et des radios (les éditeurs de services de communication audiovisuelle) dans leur programmation.

Il donne au CSA les moyens de sanctionner des images choquantes à l'égard des femmes. Nous avons tous à l'esprit ce qui s'est déroulé récemment sur une chaîne nationale, dans un programme populaire et à une heure de grande écoute. Le CSA a adressé à cette chaîne une mise en demeure très claire et ferme pour que ces comportements inacceptables ne se reproduisent pas.

La parité chez les présentateurs, animateurs et journalistes tend vers l'équilibre, mais en revanche ce n'est pas encore le cas s'agissant des expertes de tous domaines appelées à intervenir dans des émissions d'actualité ou de connaissance.

Sur ce point, le projet de contrat d'objectifs et de moyens 2016-2020 de France télévisions apporte une réponse forte, à valeur d'exemple, en prévoyant que la part des expertes sollicitées à l'antenne atteindra obligatoirement la parité en 2020.

Voilà aussi comment, avec ses partenaires, le Ministère joue très concrètement son rôle pour inciter et faire progresser.

Œuvrer en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est aussi se souvenir de ce que les femmes ont apporté dans l'histoire.

En 2017, la présence des femmes dans le recueil des commémorations nationales sera valorisée tout comme le « Matrimoine », c'est-à-dire la contribution des femmes à la construction de notre héritage commun, dans la communication des journées européennes du patrimoine.

Enfin, la parité sera intégrée dans les travaux menés sur le musée du XXIème siècle en veillant à la présence de femmes commissaires d'expositions et de conservatrices dans les musées.

Je veux souligner la remarquable exposition qui a ouvert ses portes récemment aux Archives Nationales et qui est intitulée « Prémées coupables ». Elle traite de ces procès injustement faits aux femmes dans l'histoire. J'ai par ailleurs décidé de lancer une grande collecte nationale autour des femmes que j'ai confiée à Françoise Thébaud et qui portera sur la place des femmes dans notre société depuis le début du XXème siècle.

Vincent Berjot pourra nous dire quelques mots sur ces sujets liés au patrimoine et à la mémoire individuelle et collective.

Enfin, mais cela aurait pu intervenir comme premier point : cette exigence sera d'abord appliquée au Ministère de la culture lui-même.

Je fais partie d'un gouvernement paritaire. J'ai souhaité que mon Cabinet le soit aussi, il compte 8 femmes et 7 hommes.

J'ai ainsi souhaité présenter la candidature du ministère au label Egalité. Les collaboratrices et collaborateurs de l'administration centrale, des DRAC, des Services à compétence nationale, mais aussi des établissements publics sont déjà très impliqués. La mission que conduit Agnès Saal au sein des équipes et le travail transversal de Claire Lamboley, sont de précieux appuis. Toutes et tous préparent activement cette candidature et se mobilisent pour améliorer nos pratiques.

Christopher Miles pourra développer les axes de cette démarche. Certains responsables d'Etablissements Publics pourront aussi apporter leur témoignage.

Cette feuille de route est riche, riche de défis, riche de promesses aussi.

Il reste beaucoup à faire, mais nous sommes tous engagés dans une ambition commune et dans une vision d'avenir de notre société.

Je vais maintenant passer la parole aux différents intervenants, mais je laisserai le mot de la fin à Simone de Beauvoir qui écrivait dans le Deuxième sexe :

Jusqu'ici les possibilités de la femme ont été étouffées et perdues pour l'humanité et il est grand temps dans son intérêt et dans celui de tous, qu'on lui laisse enfin courir toutes ses chances.

Je vous remercie.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr